

De : Alain Coudray <acoudray@bretagne-peches.org>
Envoyé : mercredi 2 mars 2022 18:27
À : Monsieur RIOU (directeur de projet Ailes Marines)
Objet : RE: Reprise des travaux

Copie : Préfecture maritime ; Ministère de la Mer, Préfecture de Région, Préfecture des Côtes d'Armor, élus des Côtes d'Armor et de la région Bretagne

Pas de respect de calendrier, pas de respect de zones, pas de respect des ressources, pas de respect des pêcheurs

Monsieur RIOU,

Pour faire suite à la demande formulée par la Préfecture Maritime et la Région BRETAGNE de voir un retour des professionnels de la pêche autour de la table des discussions, nous avons exposé la semaine dernière aux Préfet des Côtes d'Armor, Préfet Maritime et à la Région Bretagne que nous étions enclins à un éventuel retour autour de la table si et seulement si les conditions suivantes étaient enfin/un jour respectées :

1-Définir un cadre de concertation qui permettrait de prendre en considération les enjeux pour les activités et les espèces dans la construction de ce projet et afin :

-de respecter les engagements pris par votre société envers la pêche professionnelle sur un travail en concertation sur le phasage spatial et temporel des travaux

-de s'inscrire dans le cadre défini par le Président de la République, les Préfets et la Région Bretagne sur la nécessité de construire un parc avec les pêcheurs

-de suivre la feuille de route établie par les ministères de la Mer et de la Transition écologique en avril 2021 qui évoquaient la mise en place d'une concertation qui permettrait de trouver des compromis lors de la construction....

2-organiser le chantier en fonction :

-des enjeux liés aux activités : nous avons fait part de notre souhait de vous voir travailler au nord de la zone, sur les positions- SB 57 et SB58, puis avons proposé les 3 premières lignes d'éoliennes situées au Nord du projet (11 emplacements) en attaquant les positions les plus nord et en descendant petit à petit sur ces trois lignes...

-des enjeux relatifs aux espèces = une reprise du chantier mi-avril, après l'arrivée des seiches et là la fin de la saison de pêche des coquilles Saint-Jacques...

Lors de nos échanges, le Préfet Maritime nous a indiqué, de manière claire, que le chantier 2022 ne pourra pas être co-construit avec la pêche. Nous ne pouvons que déplorer ce triste échec mettant en lumière que les engagements pris envers les pêcheurs durant plus de 10 années, bafoués en 2021, ne seront une nouvelle fois pas respectés en 2022.

Les éléments que vous nous avez transmis lundi dernier et les interventions de votre société lors de l'instance de concertation indiquent également que vous n'êtes pas enclin à respecter les engagements pris envers la profession et réaffirmez ainsi que **vosre société souhaite développer ce parc sans/contre les pêcheurs**.

Ce cadre et les conditions exposées auraient éventuellement du aboutir à une éventuelle reprise du dialogue et à une mise en place de « vraies » réunions de concertation permettant une prise en compte des enjeux liés aux activités/espèces halieutiques et afin d'avoir un véritable équilibre dans l'organisation du chantier. Comme rappelé lors de nos dernières interventions, l'arrêt de notre participation aux discussions sur ce dossier depuis décembre 2021 est la conséquence du non-respect des engagements pris par le développeur et l'Etat sur ce sujet lors de la première année de chantier.

En ce sens, nous ne perdrons plus notre temps en réunion sur ce dossier en 2022 comme nous l'avons fait en 2021.

Vous avez décidé avec l'Etat de faire un parc sans les pêcheurs, vous en assumerez les conséquences.

